

AIDE A L'ACHAT D'UN VELO ELECTRIQUE

REGLEMENT

PRINCIPE GENERAL :

Afin de permettre au plus grand nombre de découvrir le territoire tout en encourageant la mobilité verte, le Conseil départemental de l'Oise a décidé de proposer **une aide forfaitaire de 300 €** par foyer fiscal pour l'acquisition d'un vélo électrique acheté dans l'Oise.

LES CRITERES D'ADMISSIBILITE DU DOSSIER :

- le bénéficiaire doit être domicilié dans l'Oise ;
- une seule aide pourra être apportée par foyer fiscal ;
- seuls sont éligibles les vélos :
 - * neufs à assistance électrique (cycles et tricycles) modèle adulte ou enfant répondant aux normes européennes à la date d'acquisition ;
 - * achetés à compter du 1^{er} juillet 2020 (date de la facture acquittée faisant foi) auprès d'un commerçant de l'Oise (hors achat internet).
- la facture d'achat du vélo doit porter la mention "acquittée ou payée le" indiquant le nom et l'adresse de l'acquéreur, la désignation précise du vélo, ainsi que l'adresse du commerçant.
- l'aide peut être cumulable avec d'autres dispositifs d'aide aux particuliers. Cependant le montant total des aides (toutes aides confondues) ne peut être supérieur au coût total facturé de l'acquisition. Dans le cas où le cumul des aides déjà obtenues et de l'aide départementale dépasserait le coût total de l'acquisition, le montant de cette dernière serait ramené au niveau du reste à financer du fait des autres aides.
- l'aide sera recalculée si le montant de la facture est inférieur au montant de l'aide forfaitaire.
- le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le vélo subventionné dans un délai de 1 an.
- Le Département se réserve le droit de contrôler, après attribution de l'aide départementale, le respect des engagements pris par le bénéficiaire de la subvention.

Cette aide est sans condition de ressources.

LISTE DES PIECES A TRANSMETTRE LORS DE LA DEMANDE

- le dernier avis d'imposition sur les revenus de toutes les personnes composant le ménage (pièce justificative pour le foyer fiscal).
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- la photocopie de la pièce d'identité recto-verso ou du passeport du demandeur ou du titre de séjour en cours de validité.
- la facture d'achat du vélo avec la mention "acquittée ou payée le" indiquant le nom et l'adresse de l'acquéreur, la désignation précise du vélo, ainsi que l'adresse du commerçant.
- le dossier de candidature à compléter en ligne depuis www.oise.fr.
- un RIB/IBAN au nom du demandeur.